



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 21 juillet 2020, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme »
(Dossier 2020-160)**

2441, rue Lachance

Emplacement

Lot 5 859 212, Cadastre du Québec

Lot visé

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 2441, rue Lachance.

Considérant la pandémie de COVID 19, le public ne peut assister à la séance du conseil municipal.

Par conséquent, vous pouvez vous faire entendre sur la présente demande en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse **6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 14 août 2020 à 16 h 30.**

Donné à Saint-Damien, ce 30 juillet 2020.

Mario Morin
Directeur général